

COMMUNIQUE CONJOINT

**Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile et le Ministre des Armées
communiquent :**

Depuis quelques temps, les services de sécurité aux frontières ou sur le territoire national sont confrontés au phénomène d'importation ou d'utilisation anarchique de drones tant par certaines organisations, associations que des particuliers sans autorisations préalables.

Au moment où le gouvernement déploie d'énormes efforts dans la lutte contre l'insécurité, il est inadmissible de laisser naviguer dans l'espace aérien national de façon anarchique des objets volants sans autorisations.

C'est le lieu de rappeler que l'importation et l'utilisation de tout engin ou objet volant de type drone en République togolaise sont soumises à des dispositions strictes notamment une autorisation d'importation du Ministère de la sécurité et de la protection civile et une autorisation d'utilisation du Ministère des armées.

Ainsi, tout détenteur et/ou utilisateur de ces genres d'appareils est prié de se conformer aux présentes dispositions.

Le Ministre de la sécurité et de la protection civile et le Ministre des armées invitent toute la population à continuer à collaborer avec les forces de défense et de sécurité dans leurs missions de sauvegarde de la paix surtout en ces périodes où le climat sécuritaire est volatile.

Fait à Lomé, le 05 OCT. 2022

Le Ministre des armées



Essossimna Marguérite GNAKADÉ

Le Ministre de la sécurité et de
la protection civile



Général de Brigade Damehame YARK